



Paris, le 26 octobre 2009

NOS REF. FB/0910/6

Rencontre avec Monsieur Arnaud Robinet le 20 octobre 2009

Délégation CFR : François Bellanger, Charles Berder, Pierre Lange

Monsieur Arnaud Robinet est député et Secrétaire National de l'UMP en charge de la préparation du rendez-vous 2010 sur les retraites.

A ce titre il sollicitait l'avis de la CFR sur les points suivants :

1. Opportunité du rendez-vous 2010
2. Opinion sur le réglage paramétrique
3. Opinion sur le système des comptes notionnels
4. Pouvoir d'achat des retraités
5. Pénibilité au travail
6. Emploi des seniors

Sur ces différents points nous avons exposé les positions de la CFR :

1. Nous avons rappelé que nous avons demandé auprès du Premier Ministre et du Ministre en charge des retraites un nouveau rendez-vous sur les retraites en 2010 après avoir constaté que le rendez-vous 2008 n'avait pas atteint son objectif. En effet il nous paraît urgent de rééquilibrer la situation financière des régimes de retraites car les décisions ne peuvent pas attendre compte tenu de l'ampleur de la dégradation prévue.
2. Sur le réglage paramétrique nous avons exposé la position donnée dans la lettre du 20 juin 2009 adressée à François Fillon (y compris le relèvement très progressif de l'âge minimum de départ en retraite accompagné d'un accroissement et une diversification des sources de financement et d'un effort très soutenu en matière d'emploi des seniors).
3. Nous avons exposé que nous étions favorables à un système de type comptes notionnels à condition qu'il soit bien appliqué à tout le monde (secteur public et secteur privé) mais il nous semblait impossible de pouvoir le mettre en œuvre dans un très court délai et par conséquent ce ne pouvait être la solution pour le rendez-vous 2010.
4. Sur le pouvoir d'achat nous avons rappelé les préoccupations sur la baisse constatée depuis 1993 et nous avons remis la courbe CFR.
5. Concernant la pénibilité nous avons rappelé que la CFR estimait que l'aménagement des fins de carrière était de la responsabilité des employeurs et que les dégagements

anticipés s'ils apparaissent nécessaires ne doivent pas être supportés par les caisses de retraites.

6. Nous avons rappelé enfin concernant l'emploi des seniors que nous avons pris acte avec satisfaction des mesures prises pour favoriser l'emploi des seniors dans le PLFSS 2009, mais qu'il fallait poursuivre l'effort. Nous avons aussi fait observer que les statistiques montrent très clairement que c'est l'âge lui-même de départ en retraite qui est la première cause du chiffre catastrophique de la France pour la tranche d'âge de 60 à 65 ans.

François BELLANGER
Président